



Inter' Actions



Les élus du Conseil Municipal des Enfants posant à côté de Monsieur Le Maire

Sommaire

2	Le mot du maire
3	Conseil municipal
18	Le dossier
20	Vie communale
27	Enfance et jeunesse
31	Vie associative
32	Histoire et Patrimoine
33	Sèvre et Loire News
35	Autour de chez nous
39	Le coin détente
43	Le portrait

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie.

communication@mairie-laregrippiere.fr



L'AGENDA

MAI

- 7 - Animation bibliothèque - Rencontre avec un apiculteur
- 8 - Commémoration de l'armistice
- 14 - Inauguration nouvelle aire de jeux
- 19 - Conseil municipal
- 20 - Accueil des nouveaux arrivants
- 21 - Concert au St Jo'
- 22 - Journée convivialité pétanque par l'APE

JUIN

- 11 - Inauguration du projet Echo'mobile
- 11 - Kermesse de l'école Sacré Cœur
- 11 - Fête de la musique
- 12 & 19 - Elections législatives
- 16 - Conseil municipal
- 18 - Réception des œuvres de l'Art'grippière

JUILLET

- 2 - Kermesse de l'école Clément PELLERIN
- 2 - Forum des associations
- 7 - Conseil municipal

ATTENTION

Pour « Inter' Actions » de juillet, transmettez vos articles avant le lundi 20 juin 2022 par mail à :

communication@mairie-laregrippiere.fr

Les articles reçus après cette date ne seront pas publiés.

Merci de votre compréhension.

Mairie - 11, place de l'Eglise - 44330 LA REGRIPIERE
Tél. 02.40.33.63.14 www.mairie-laregrippiere.fr
contact@mairie-laregrippiere.fr
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h30



Pascal EVIN
Maire de la Regrippière

LE MOT DU MAIRE

En mars , le conseil municipal a voté le budget pour cette année. Le contexte national et international nous incite à la plus grande vigilance. Les évolutions des prix de l'électricité, du gaz et des carburants rendent incertaines les conséquences financières à moyen terme. Il en est de même pour les travaux programmés en voirie ou en bâtiments car les devis évoluent de semaines en semaines avec les hausses et les pénuries de matières premières. Nous prendrons à chaque fois la décision de valider ou de reporter telle ou telles opérations, si nécessaire.

Outre l'entretien des voiries et de bâtiments communaux, nous envisageons cette année la création d'un city stade multisports et permettre à tous d'y accéder, notamment nos adolescents.

La poursuite du projet de la future périscolaire continue et les travaux devraient commencer nous l'espérons au 2nd semestre.

Continuation d'une nouvelle tranche de l'enduit de l'église, la réfection des vestiaires de football, l'aménagement des chicanes rue de l'école et du stade, la poursuite de la réfection du trottoir rue du vignoble, et l'aménagement d'un appartement au dessus de la poste pour un logement à loyer modéré supplémentaire pour améliorer une offre locative insuffisante, seront les projets les plus importants.

Le bureau d'étude Altéreo, que nous avons sollicité suite aux 2 épisodes d'inondations en 2020 et 2021, a rendu son rapport et ses prescriptions pour les dix années à venir. Cette étude nous rappelle que la gestion de l'eau est l'affaire de tous : collectivité et habitants. Une réunion publique le 29 avril a restitué les conclusions (voir l'article sur ce sujet dans le bulletin page 23).

Une commission communale a été créée afin de définir les priorités d'action en fonction de nos moyens.

Nouvel épisode de gel pour nos viticulteurs. Beaucoup de moyens déployés à chaque fois. Soyons solidaires dès que nous pouvons en allant à leurs rencontres lors des portes ouvertes notamment.

Dans un projet intercommunal, des artistes ont dessiné des fresques sur les murs de chaque commune. En concertation avec un groupe d'enfants de la commune, le choix s'est porté sur le portrait d'un enfant symbole d'avenir et d'innocence .

Petit clin d'œil également au comité des fêtes et la buvette électorale. Initiative saluée par tous et qui met en lumière la vitalité de notre tissu associatif.

Nous avons le plaisir d'accueillir sur la commune, Monsieur Corentin Ropers, ostéopathe. Il va installer son activité dans le futur lotissement du Souchais. Souhaitons lui une pleine réussite parmi nous.

Le nouveau lotissement prend forme et les nouveaux habitants vont emménager d'ici peu.

Tous les ans, nous ferons une cérémonie d'accueil des nouveaux Regrippiétois. Cette année, elle aura lieu le vendredi 20 mai.

Le conseil municipal vous souhaite un beau printemps .

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 24 février 2022 à 20h à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 11 février 2022

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BAUDRY M., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M.,

M SOURISSEAU est désigné secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2022 a été approuvé.

M Le Maire propose d'ajouter un sujet : convention de partenariat étude de création d'un service intercommunal de police municipale

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lequel la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 28 janvier 2022 :

- E 219 – Le Bourg 194 m²
- E 317 – La Regrippière 776 m²

Appartenant aux consorts HALLEREAU – LAFOND (demandé par Maître PENARD notaire à VALLET). Parcelles situées en zone A et Ua

Déclaration reçue en mairie le 28 janvier 2022 :

- C939 – 3 rue de la Petite Pièce 376 m²

Appartenant à SNC La Fleurancellerie (demandé par Maître PENARD notaire à VALLET). Parcelles situées en zone 1 AUb

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

SUBVENTIONS 2022

Mme DURAND, adjointe, expose aux membres du Conseil Municipal les propositions de subventions pour l'année 2022, qui ont été présentées et discutées au préalable en commission association cadre de vie.

L'ensemble des subventions à verser pour l'année 2022 est :

La chasse - ACA St Hubert	250 €
ARCT Foot	1 500 €
Tonic'Fam	200 €
UNC AFN	100 €
Comité des fêtes	650 €
Yoga Vallet	100 €
ASCR	500 €
Twirling La Chaussaire	120 €
Chez nos Aînés	250 €
CCAS	2 000 €
APE	500 €
Association de gestion du restaurant scolaire	1 000 €
Réserves diverses pour demandes non reçues	3 000 €
Total	10 170 €

Après examen et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les subventions inscrites ci-dessus
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au Budget primitif 2022

SUBVENTIONS CROC'LOISIRS

L'association Croc'loisirs gestionnaire du périscolaire, centre de loisirs et accueil jeunes, a présenté son budget prévisionnel 2022.

Il est rappelé la convention de partenariat signé le 6 février 2020 après décision du conseil municipal du 8 juillet 2019.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement de 33 000€
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au budget primitif 2022
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE PRIVEE DU SACRÉ CŒUR POUR 2022

Considérant le contrat d'association signé en 2019 avec l'école privée du Sacré Cœur,

Au vu de la liste des élèves fournie par l'école (79 élèves domiciliés sur la commune),

Considérant le coût de fonctionnement s'élevant à 1 748.41 € pour un élève de maternelle et à 555.31 € pour un élève de primaire pour l'année 2022.

Après avoir pris connaissance de cette proposition et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'allouer un montant de **73 779 €** pour l'année 2022.

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2022, à l'article 6558 et payable en quatre fois.

FOURNITURES SCOLAIRES ET DOTATIONS ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNE POUR 2022

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée de la commune pour 2022 :

42.00 € pour les fournitures par élève

Par ailleurs, il est attribué à :

- L'école publique :
 - Une dotation de 935 € pour le renouvellement des manuels et licences,
 - Une dotation de 800 € pour BCD
 - Une dotation de 200 € pour l'aide personnalisée

- L'école privée :

- Une dotation au prorata du nombre d'élèves, soit 847 € pour le renouvellement des manuels et dictionnaires.

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2022 à

- l'article 6067 pour l'école publique pour 3 570 € + 1 935 € = **5 505 €**

- l'article 6574 pour l'école privée pour 3 234 € + 847 € = **4 081 €**

SORTIES EDUCATIVES POUR LES ECOLES PRIMAIRES COMMUNALES POUR 2022

Le Conseil Municipal décide d'allouer aux élèves des écoles primaires, publique et privée pour 2022, au titre des sorties éducatives :

- **20 € par élève pour les maternelles et primaires**

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2022 à :

l'article 6188 pour l'école publique pour **1 700 €**

l'article 6574 pour l'école privée pour **1 580 €**

SUBVENTION POUR CLASSE DÉCOUVERTE ÉCOLE DU SACRÉ CŒUR

Une classe découverte est prévue pour les élèves de l'école privée.

Il est rappelé que la commune subventionne chaque élève une seule fois au cours de sa scolarité en primaire.

Après discussion, à l'unanimité :

Le Conseil Municipal décide d'allouer 20 euros par élève, soit : **420 € à l'école privée (21 élèves) à l'article 6574**

La somme nécessaire sera inscrite au budget primitif 2022.

SUBVENTION 2022 – AFFAIRE SCOLAIRE

Par courrier, l'école Saint Anne / Saint Jean-Baptiste du Loroux Bottereau a sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention suite à la scolarisation d'un enfant de la commune dans une classe d'enseignement spécialisé.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les subventions inscrites dans le tableau ci-dessous.

Organisme	Montant
Ecole Saint Anne Saint Jean-Baptiste du Loroux Bottereau	617.31

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au Budget Primitif 2022

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FUTURE PÉRISCOLAIRE

Une étude a été menée avec le CAUE pour voir les besoins de la commune pour la construction de la périscolaire. L'estimation de travaux s'élève à **1 353 105 € HT**.

Il est ensuite donné lecture des subventions possibles, à savoir :

- Une dotation de soutien à l'investissement local
- Une subvention du conseil départemental
- Une subvention du conseil régional
- Une subvention de la CAF

Ce projet sera financé par les subventions obtenues, par un emprunt et par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des coûts et financements :

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté,
- **CHARGE** le Maire pour solliciter la subvention auprès de la région pays de la Loire et du département de Loire Atlantique
- **MANDATE** le Maire ou son adjoint délégué pour l'envoi du dossier correspondant, et signature des pièces.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DISPOSITIF DE TÉLÉASSISTANCE EN LOIRE ATLANTIQUE

La commune propose la téléassistance en partenariat avec le département et le concessionnaire. La convention actuelle doit être revue car il y a un changement de concessionnaire.

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans et renouvelable tacitement une fois pour la même durée.

Les tarifs sont :

- Tarif tout public : 15 € TTC / mois
- Tarif réduit (appliqué lorsque le revenu fiscal de référence mentionné sur l'avis d'imposition de l'abonné est inférieur ou égal aux plafonds de ressources définis par le Département) : 10 € TTC / mois

Actuellement, il y a vingt personnes qui y souscrivent. Elles sont âgées entre 73 et 93 ans.

Il est donné lecture de cette nouvelle convention de partenariat qui a été approuvée par la Commission Permanente du Département de Loire-Atlantique dans sa séance du 25 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à cette convention pour le dispositif de téléassistance,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention avec le Département

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL – VILLAGE DE LA PETITE TRANCHAIS

En séance du 27 janvier 2022, les élus ont délibéré favorablement pour vendre un excédent communal à M Pierre-Louis BAHUAUD.

Vu les résultats de l'enquête publique et les conclusions favorables du Commissaire-enquêteur,

Considérant que cette aliénation ne porte pas atteinte à l'intérêt général,

Vu la proposition de fixé le prix à 1.72 € le mètre carré,

Vu les arguments exposés ci-dessus :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation de l'excédent communal,

- **APPROUVE** le déclassement de cet excédent communal

- **DECIDE**

- **DE CÉDER** un excédent communal d'une superficie d'environ 270 m² à M Pierre-Louis BAHUAUD au prix de 1.72 € le mètre carré, frais en sus

- **DE DIRE** que les frais, droits et honoraires- y compris les frais de géomètre et de l'acte seront à la charge des acquéreurs

- **D'AUTORISER** M le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

VENTE DE TERRAIN COMMUNAL – LA FLEURANCELLERIE

Les parcelles E 722, E 1472 et E 2406 sont situées dans la ZAC Multi sites. La commune doit les céder à la société Besnier Aménagement pour la réalisation de la ZAC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation de ces excédents communaux,

- **APPROUVE** le déclassement de ces excédents communaux

- **DECIDE**

- **DE CÉDER** ces excédents à la société Besnier Aménagement

- **DE DIRE** que les frais, droits et honoraires- y compris les frais de géomètre et de l'acte seront à la charge de l'acquéreur

- **D'AUTORISER** M le Maire (ou son adjoint délégué) à signer l'acte de transfert de propriété correspondant.

CONVENTION DE PARTENARIAT – ETUDE CREATION D'UN SERVICE INTERCOMMUNALDE POLICE MUNICIPALE

Les communes de Mouzillon, La Chapelle Heulin, La Regrippière et La Remaudière ont exprimé le souhait de la création d'un service intercommunal de Police Municipale avec Le LANDREAU.

Afin de réfléchir aux possibilités de mutualiser leurs moyens pour créer un service de Police Municipale intercommunale, il a été convenu de réaliser une étude et d'être accompagné par un cabinet indépendant.

Il a été décidé de retenir le cabinet ESPELIA pour la réalisation de cette étude qui comporte deux phases :

- Phase 1 : lancement et état des lieux

- Phase 2 : scénarios et préconisations dont l'accompagnement à la formalisation de la convention de mutualisation

Le coût global est de 13 335 € TTC. Il a été convenu que les communes s'engagent chacune à régler auprès de la commune de Le Landreau une participation de 2 667 €.

Le versement de la participation de chaque commune est convenu comme suit :

- 50% soit 1 333€ à la signature de la convention
- Le solde soit 1 334 € au terme de l'étude et au plus tard en septembre 2022

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** à cette convention
- **AUTORISE** M le Maire à signer ladite convention

INFORMATIONS DIVERSES

Vignoble à vélo

Cette animation se déroulera cette année à Mouzillon. La communauté de communes cherche des bénévoles pour y participer.

Graph

Le 10 février a eu lieu l'atelier pour la création du graph qui sera reproduit sur l'un des murs de la salle polyvalente. Les participants ont appris à se servir d'un pochoir et à se servir d'une bombe. Le projet sera réalisé début avril.

Un circuit ludique sera proposé pour aller voir les différentes œuvres réalisées sur les autres communes de la communauté de communes.

Panneau affichage

Le panneau d'affichage à côté de la mairie sera enlevé.

Hausse des tarifs

La redevance incitative et le tarif de l'eau vont connaître une hausse de 20 %.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 31 mars 2022 à 20h à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 24 mars 2022

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme PASQUEREAU C.,

EXCUSÉS : M BAUDRY M., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.

POUVOIRS : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.
Mme CLÉRO V. a donné pouvoir à M EVIN P.
M DUGUÉ V. a donné pouvoir à Mme BARON A.
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M BOUCHEREAU F.

Mme Cécilia FONTENEAU est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 février 2022 a été approuvé avec une modification au sujet de M le Maire qui informe de l'arrêt des TAP mais n'oblige pas de repasser le rythme scolaire à 4 jours.

SOLIHA (SOLIdaire pour l'Habitat)

SOLIHA est une association privée au service de l'habitat. L'étude de faisabilité pour la réhabilitation d'un bâtiment en logement locatif social réalisée par SOLIHA a été présentée.

Deux propositions d'aménagement sont possibles pour l'appartement au-dessus de la mairie, soit un T2 ou un T3. Le coût de l'opération serait entre 147 000 et 165 000 €. Il est proposé de réaliser un bail entre 20 et 43 ans avec SOLIHA. Ils s'occuperont de porter les travaux de réhabilitation, souscriront à un prêt en fonction du scénario sélectionné et percevront les loyers en conséquence. La commune sur la durée du bail restera le propriétaire du bien et pourra participer financièrement au projet de réhabilitation. Il reste à financer pour les différents scénarios entre 40 000€ et 80 000 € par la commune pour un bien qu'elle pourra récupérer au bout de 20 à 47 ans.

Il est proposé par la commission bâtiment de s'occuper entièrement de ce projet avec un financement communal pour la réalisation d'un T3 pour ensuite le mettre en location. La commune pourrait obtenir une subvention d'au moins 50% pour cette opération.

Après réflexion, le conseil municipal à 15 pour et 2 abstentions :

- Approuve le projet présenté par la commission de prendre ce projet à la charge de la commune
- Autorise M le Maire à signer tout document se rapprochant de cette affaire.

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 8 mars 2022 :

- E 804 - 10 route de la Tranchais 639m²
Appartenant à Mme Danielle PEREZ (demandé par Maître PEDRON notaire à CLISSON). Parcelle située en zone Ubz

Déclaration reçue en mairie le 16 mars 2022 :

- E 2293 - 5 rue des Corbetières
568m²
 - E 2292 - 5 rue des Corbetières
583m²
- Appartenant à M Jean-Michel BOUTIN et Mme Gwenaëlle MAINGUY (demandé par Maître DEJOIE à VERTOU). Parcelles situées en zone Ubz

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANT

Commissions intercommunales	
Aménagement du Territoire – Conseil d'Aménagement	Titulaire : Pascal EVIN Suppléant : Jean-Luc GAULTIER
Finances – Mutualisation	Titulaire : Roger CAILLER Suppléant : Cédric CARETTE
Eau et Assainissement	Titulaire : Jean-Luc GAULTIER Suppléant : Franck BOUCHEREAU

Commissions syndicales	
Sydela	Titulaires : Roger CAILLER Michel AMOSSÉ Suppléants : Cédric CARETTE Michael BAUDRY
Syndicat de production d'eau potable du Vignoble de Grandlieu	Titulaire : Jean-Luc GAULTIER Suppléant : Franck BOUCHEREAU

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)

Une étude a été menée avec le CAUE pour étudier les besoins de la commune en vue du projet de construction d'une nouvelle périscolaire. L'estimation de travaux s'élève à **1 353 105 € HT**.

Il est ensuite donné lecture des subventions possibles, à savoir :

- Une dotation de soutien à l'investissement local
- Une subvention du conseil départemental
- Une subvention du conseil régional
- Une subvention de la CAF

Ce projet sera financé par les subventions obtenues, par un emprunt et par autofinancement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des coûts et financements :

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté,
- **CHARGE** le Maire pour solliciter la subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales
- **MANDATE** le Maire ou son adjoint délégué pour l'envoi du dossier correspondant, et signature des pièces.

COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 - BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Roger CAILLER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M Pascal EVIN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Les résultats comptables du compte administratif sont les suivants :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés Opérations l'exercice		279 395,09		49 182,07		328 577,16
	221 122,50	326 207,07	916 004,50	1 074 722,91	1 137 127,00	1 400 929,98
TOTAUX	221 122,50	605 602,16	916 004,50	1 123 904,98	1 137 127,00	1 729 507,14
Résultats de clôture (1) Restes à réaliser (2)	193 359,67	384 479,66		207 900,48	193 359,67	592 380,14
TOTAUX CUMULES	193 359,67	384 479,66		207 900,48	193 359,67	592 380,14
RESULTATS DEFINITIFS AVEC RESTES REALISER		191 119,99		207 900,48		399 020,47

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, et sans la présence du Maire au vote**, constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indicatifs du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :
Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
Il arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET RESTES A RÉALISER

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M Pascal EVIN, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 le 31 Mars 2022, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 207 900.48 € DECIDE L'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT COMME SUIV :

- Affectation en réserves compte 1068 Section Investissement pour 167 403.67 €
- Report au budget primitif 2022 compte 002 Section Fonctionnement pour 40 496.81 €

L'excédent d'investissement au 31.12.2021 est de 384 479.66 €. Il est reporté au Budget Primitif 2022 au compte 001 en Investissement « Excédent antérieur reporté » pour ladite somme.

En ce qui concerne les restes à réaliser, les montants annexés à la présente seront repris au Budget Primitif 2022.

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022

Après avoir voté le compte de gestion, de M le Receveur, le compte administratif 2021 en séance du 31 Mars, ce jour, et affecté les résultats, Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022, préparé avec la Commission Finances, à savoir :

FONCTIONNEMENT : DEPENSES : 986 102.92 €

RECETTES : 986 102.92 €

INVESTISSEMENT : DEPENSES 2 088 922.43 €

RECETTES 2 088 922.43 €

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du détail du fonctionnement et des investissements proposés :

VOTE à l'unanimité le Budget Primitif 2022, tel qu'il est présenté.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'EXERCICE 2022

Il est donné aux élus le produit des impôts.

Après présentation du budget à l'équipe municipale, M le Maire présente les propositions de taux pour 2022, dont une avec les taux constants ci-dessous indiquée :

Propriétés Bâties 40.16 %

Propriétés Non Bâties 42.47 %

Après discussion, M le Maire soumet au vote la proposition d'une augmentation du taux de 0.5% :

A 11 pour, à 5 contre et 1 abstention, les taux d'imposition retenus pour 2022 sont donc les suivants :

<u>LA REGRIPIERE</u>	<u>BASES D'IMPOSITION 2022</u>	<u>TAUX 2022</u>	<u>PRODUIT 2022</u>
Taxe Propriétés Bâties	799 900	40.66 %	325 239
T. Propriétés Non Bâties	127 300	42.97 %	56 677
		TOTAL	381 916

La recette correspondant aux taux votés ci-dessus sera portée à l'article 73111 du Budget Communal 2022.

COMMISSION GESTION DE L'EAU

M le Maire souhaite créer une commission gestion de l'eau pour continuer à réfléchir sur les différentes actions à mener sur la commune suite à la réception du schéma directeur.

Les membres sont :

- Pascal EVIN, responsable
- Franck BOUCHEREAU
- Jean-Luc GAULTIER
- Cédric CARETTE
- Michel AMOSSÉ
- Bérengère LAMBERT

INFORMATIONS DIVERSES

ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail)

La commune a eu recours à l'ESAT pour désherber les rues principales de la commune sur deux jours.

Ostéopathe

Un ostéopathe arrive sur notre commune à partir de mi-avril. Il sera installé dans le modulaire situé dans la ZAC du Souchais. Ce bâtiment peut accueillir deux praticiens. Cette construction a été autorisée pour une durée déterminée afin de lancer son activité.

Elections

Le bureau sera ouvert de 8h à 19h.

Intramuros

M le Maire a rencontré un commercial par rapport à cette application. La commune pourra effectuer des sondages, des alertes, etc. Le coût est de 35 € par mois. Une démonstration sera proposée lors d'un prochain conseil municipal

Déchets

La redevance incitative va augmenter dans les prochaines années. Depuis 2017, les apports en déchetteries ont augmenté globalement de 200 kg par habitant. La priorité va être de réduire les déchets produits. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes va quasiment doubler dans les trois prochaines années. C'est une taxe gouvernementale mise en place par la loi finance de 1999.

La communauté de communes doit donc augmenter le tarif pour compenser la hausse de la taxe.

Altéréo

Le bureau d'étude Altéréo va présenter les conclusions du Schéma des Eaux Pluviales lors d'une réunion publique le 29 avril à 20 h à la salle polyvalente.

Sport sénior

Jean-Baptiste MICHEL, animateur au département de Loire Atlantique, souhaite proposer du sport pour les séniors en partenariat avec une association communale. Il débiterait les cours début septembre pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Conseil Municipal d'Enfants

Les classes de CE2, CM1 et CM2 des deux écoles ont élu 12 nouveaux conseillers. Leur premier conseil aura lieu mercredi 6 avril.

PEDT (Projet Educatif territorial)

Le comité de pilotage du PEDT a choisi de travailler pendant un an sur le thème de l'utilisation raisonnée des écrans.

Des actions ont déjà été mise en place :

- Depuis le 28 mars des interventions numériques animées par Margot Charrier, 8 ateliers de 1h30 programmés dans chaque école, principalement pour les CM

- Les compétences numériques sont déjà travaillées à l'école

- L'école Clément Pellerin vient de mettre en place E-primo

Il est prévu :

- En mai, deux interventions à destination des parents également animées par Margot Charrier (Utilisation de e-primo et le danger des écrans pour Clément Pellerin et danger des écrans pour le Sacré-Coeur)

- Animations sur le thème du numérique prévues par Croc Loisirs durant la deuxième semaine des vacances de Pâques

D'autres actions sont actuellement en réflexion.

Boite à livres

La commission enfance souhaite installer avant l'été trois boites à livres. Elles se trouveront dans le jardin public, derrière la salle polyvalente et à côté de l'étang. Elle souhaite également mettre en place des énigmes et des rébus un peu partout dans l'espace public.

Piscine du Loroux BOTTEREAU et de Vallet

Une modification des tarifs va avoir lieu pour harmoniser les deux piscines.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021



SECTION FONCTIONNEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL :

286 634,75 €

31,29 %

OPÉRATION D'ORDRE :

5 557,61 €

0,61 %



CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS :

397 648,58 €

43,41 %

DÉPENSES
916 004,50 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

535 €

0,06%

CHARGES FINANCIÈRES :

23 979,52 €

2,62 %



AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 201 649,04 €

DONT TRAVAUX BÂTIMENTS : 41 697,70 €

VOIRIE : 59 444,49 €

ESPACE VERT : 3 854,40 €

22,01 %

Trottoir rue du Vignoble



Cour de l'école



Jardin public



Cour de l'école



OPÉRATION D'ORDRE :

1086,54 €

0,10 %



REPORT DE RÉSULTAT :

49 182,07 €

4,38 %

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :

24 045,22 €

2,14 %

IMPÔTS & TAXES :

649 103,27 €

57,75 %



RECETTES
1 123 904,98 €

PRODUITS EXCEPTIONNELS / FINANCIERS :

1 663,14 €

0,15 %

PRODUITS SERVICES, DOMAINE & VENTES DIVERSES :

14 758,26 €

1,31 %



ATTÉNUATIONS DE CHARGES :

6 060,37 €

0,54 %




DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS :


378 006,11 €

33,63 %

SECTION INVESTISSEMENT—COMPTE ADMINISTRATIF 2021

TRAVAUX BÂTIMENTS :

48 927,87 €
22,1 %

TERRAINS :
19 476,58 €
8,8 %

OPÉRATION D'ORDRE :
1 086,54 €
0,5 % 

TRAVAUX VOIRIE :
44 660,52 €
20,2 %

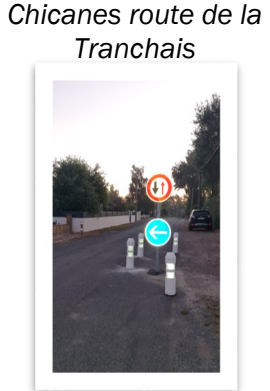
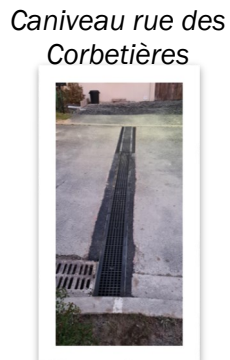
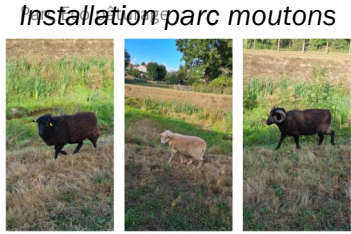
DÉPENSES
221 122,50 €

TRAVAUX CIMETIÈRE :
3 276 €
1,5 %

EMPRUNTS & DETTES ASSIMILÉS :
75 065,71 €
33,9 % 


DOCUMENTS URBANISME & ÉTUDES :
2 250 €
1 %

DIVERS MATÉRIELS :
26 379,28 €
11,9 %



DOTATIONS, FONDS DIVERS :
39 107,83 €
6,5 %

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT :
280 378,23 €
46,3 %

OPÉRATION D'ORDRE :
5 557,61 €
0,09 % 

RECETTES
605 602,16 €

DEPÔT & CAUTIONNEMENT REÇUS :
1 000 €
0,2 %

REPORT DE RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT :
279 395,09 €
46,1 %

VENTE TERRAINS :
163,40 €

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2022



SECTION FONCTIONNEMENT – BUDGET PRIMITIF 2022

CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS

ASSIMILÉS :

439 600 €

44,58 %



CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL : 288 405,80 €

DONT ENTRETIEN BÂTIMENT : 35 300 €

ENTRETIEN VOIRIE : 46 000 €

ESPACE VERT : 7 900 €



29,25 %

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

500 €

0,05%

DÉPENSES
986 102,92 €

CHARGES FINANCIÈRES :

20 968,25 €

2,13 %



AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 230 444 €

DONT SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : 20 000 €

ENFANCE JEUNESSE : 123 780 €

OPÉRATION D'ORDRE :

6 185,67 €

0,63 %



OPÉRATION D'ORDRE :

1 286,59 €

0,13 %

REPORT DE RÉSULTAT :

40 496,81 €

4,11 %

IMPÔTS & TAXES :

611 051,27 €

61,97 %



RECETTES
986 102,92 €

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE :

21 000 €

2,13 %

PRODUITS SERVICES, DOMAINE & VENTES DIVERSES :

7 268,25 €

0,74%



DOTATIONS, SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS :

305 000 €

30,93 %



SECTION INVESTISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2022



TRAVAUX BÂTIMENTS : 1 802 570 € -
DONT PÉRISCOLAIRE : 1 623 000 €
FAÇADE DE L'ÉGLISE : 15 400 €
VESTIAIRE FOOT : 10 000 €



86,3 %

TRAVAUX VOIRIE : 39 250 €
DONT LES TRAVAUX SUITE AUX
INNONDATIONS : 18 750 €

1,9 %

**EMPRUNTS & DETTES
ASSIMILÉS :**
77 886,84 €



3,7 %

DÉPENSES
2 088 922,43 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 142 201 €
DONT TERRAIN MULTI-SPORT : 93 211 €

6,8 %

FRAIS D'ÉTUDES : 25 728 €
DONT L'ÉTUDE SCHÉMA DIRECTEUR
DES EAUX PLUVIALES : 20 568 €

1,2 %

DOTATIONS, FONDS DIVERS :
659 000 €
31,5 %

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :
6 185,67 €
0,3 %

REPORT DE RÉSULTAT :
384 479,66 €
18,4 %

RECETTES
2 088 922,43 €

**EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT :**
167 403,67 €
8 %

DEPÔT & CAUTIONNEMENT REÇUS :
439 007,53 €
21 %

**SUBVENTIONS & COMPENSATIONS
INVESTISSEMENTS :**
432 845,90 €
20,7 %

ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

L'élection du Conseil municipal des enfants s'est déroulée le vendredi 18 mars 2022.

Les enfants des classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 des deux écoles se sont succédés le matin dans le bureau de vote tenu par M. Pascal Evin, Maire de la Regrippière, M. Roger Cailler et Mme Armelle Durand, adjoints.

Comme les adultes quelques semaines plus tard, ils se sont rendus dans l'isoloir pour insérer leur bulletin de vote dans l'enveloppe, puis se sont présentés avec leur carte d'électeur devant les assesseurs pour glisser leur enveloppe dans l'urne et signer la liste d'émargement.

L'après-midi, les classes de CM1-CM2 des deux écoles ont participé au dépouillement. Ils ont compté les voix pour chaque candidat afin de déterminer, parmi les 25 candidats, les 12 enfants élus au troisième Conseil Municipal des Enfants de la Regrippière.

Les nouveaux élus sont :

- Camille LAMARQUE (CE2 – Clément Pellerin)
- Hialitia Louane TEFINJANAHARY (CE2 – Clément Pellerin)
- Enora BÂTONNIER (CM1 – Clément Pellerin)
- Mathilde BUFFETEAU (CM1 – Clément Pellerin)
- Abel CARETTE (CM2 – Clément Pellerin)
- Eloane DUTERTRE (CM2 – Clément Pellerin)
- Rose BARON (CE2 – Sacré-Cœur)
- Mathéo PROUST (CE2 – Sacré-Cœur)
- Bertille CLAUTOUR (CM1 – Sacré-Cœur)
- Enola GODARD (CM1 – Sacré-Cœur)
- Emma CESBRON (CM2 – Sacré-Cœur)
- Valentin LAMBERT (CM2 – Sacré-Cœur)



COMPTE RENDU

Présents :

M. Pascal Evin, Maire

Mme Marie-Edith Petiteau, Adjointe au Maire,

Mme Clotilde Jolivet, commission enfance-jeunesse

Rose Baron, Enora Bâtonnier, Mathilde Buffeteau, Abel Carette, Emma Cesbron, Bertille Cloutour, Enola Godard, Camille Lamarque, Valentin Lambert, Mathéo Proust, Louane Tefinjanahary, conseillers municipaux enfants

Excusée : Mme Bérengère Lambert, commission enfance-jeunesse

Absente : Eloane Dutertre

Y assistait : Yves Bartra, coordinateur enfance-jeunesse

M. Le Maire ouvre la première réunion de ce Conseil Municipal des Enfants.

Chaque enfant élu énonce ensuite les projets qu'ils avaient proposés lors de la campagne. La plus grande partie de ces propositions sont soit des projets d'animations, soit des projets d'aménagement de la commune.

Les propositions :

Animations

- Organiser un évènement sportif,
- Echanger avec les aînés,
- Organiser un concert,
- Faire une marche verte par mois (nettoyage de la commune),
- Kermesse de fin d'année dans toutes les rues de la ville,
- Des séances cinéma dans les écoles pour toutes les familles,
- Organiser des « escape game »,
- Organiser une balade le dernier jour de l'année,
- Concours de décoration de Noël.



Aménagement

- Continuer les projets jeux, rajouter des structures supplémentaires : toboggan,
- Installation d'un pump track,
- Aménager un coin extérieur lecture/détente derrière la médiathèque avec des banquettes,
- Un espace multi-sport (football, basket, handball...),
- Parcours sportif / parcours de santé,
- Installation de poubelles supplémentaires,
- Création d'une ludothèque,
- Ferme pédagogique,
- Installer des petits potagers dans les écoles,
- Une piste cyclable pour aller jusqu'à Vallet,
- Agrandissement de la passerelle (l'accueil jeune),
- Refaire les peintures du terrain de sport,
- Installation d'un skate park.

Autres

- Financement de classes de mer pour les écoles,
- Des gardiens aux passages piétons pour renforcer la sécurité des enfants à la sortie des écoles,
- Mettre un grand restaurant à la Regrippière,
- Ouvrir une boulangerie.

Certaines de ces propositions ont été formulées par plusieurs conseillers.

Organisation du Conseil municipal des enfants

Il est proposé de créer des commissions pour travailler par petits groupes sur les différents projets. Les enfants souhaitent cependant pouvoir s'investir sur la totalité des projets. Il est donc voté à l'unanimité de traiter l'ensemble des sujets en réunion plénière.

Prochaines dates de réunion

Mercredi 4 mai – mercredi 1^{er} juin – mercredi 29 juin.



ARTISTES DE LA COMMUNE

L'ART'GRIPPIERE

Comme évoqué dans le précédent bulletin, le challenge l'Art'grippière est de retour. Le principe est simple : fabriquer une œuvre à partir d'objets recyclés.

Tous les habitants sont invités à participer ainsi que les écoles et les associations.

Le thème choisi pour 2022 : les insectes

Soyez créatifs pour pouvoir égayer les quatre coins de la commune.

A vos marteaux, pinces et pinceaux !

Vos œuvres sont à déposer le samedi 18 juin devant la salle polyvalente de 10h00 à 12h00.



FRANÇOIS GOISCHON : MUSICIEN

François GOISCHON est kinésithérapeute de métier et musicien amateur sur son temps libre.

Depuis trente ans, il a appris seul à jouer de la guitare électrique.

Et aujourd'hui, il se perfectionne en prenant des cours particuliers.

Depuis cinq ans, il joue au sein d'un groupe de cinq copains : Health Ministry, groupe composé d'un autre guitariste électrique, d'un batteur, d'un chanteur et d'un bassiste.

Ils se retrouvent régulièrement dans une salle communale du Maine-et-Loire pour les répétitions.

Leur répertoire est varié : des reprises en anglais et aussi des compositions en français.

Ce petit groupe organise des concerts (environ cinq par an) et on peut les applaudir à certaines fêtes de la musique ou encore au bar'ouf à Cholet.

Nous leur souhaitons une bonne continuation et nous espérons pouvoir les applaudir prochainement à la Regrippière.



ECHOMOBILE LADY BUG

L'artiste

Lady Bug est une artiste nantaise depuis une dizaine d'années. Âgée de 33 ans, elle vit du street art depuis 2018, discipline qu'elle a commencé en 2015.

Au départ, cette activité avait un but thérapeutique.

En effet, cette jeune femme était graphiste (mise en page par informatique). Mais au bout de quelques années, cet emploi ne lui convenait plus et elle a fait une dépression. Elle s'est mise à la peinture, en extérieur pour sortir de chez elle. Elle avait alors 27 ans.



Le projet Echo

Ce projet artistique et associatif est né au Loroux Bottereau pendant le confinement.

Trente artistes ont investi les murs de l'ancien hôpital pour présenter l'art sous différentes formes.

La Communauté de Communes Sèvre et Loire s'est alors intéressée au projet et a proposé aux onze communes de la C.C.S.L de travailler, chacune, avec un artiste pour réaliser une fresque sur un mur et un thème choisi par la commune.

C'est le projet Echo'mobile auquel toutes les communes ont adhéré.

La fresque de La Regrippière

Le thème choisi par la municipalité était celui de l'enfance. Lady Bug a alors pensé au visage heureux d'un enfant pour apporter de la joie. Des ateliers ont été organisés avec les habitants et l'artiste leur a demandé ce que l'enfance signifiait pour eux.

A partir de là, des pochoirs ont été réalisés et Lady Bug leur a appris la technique du graf.

Elle a repris ces pochoirs pour encadrer le visage de l'enfant.

Pour celui-ci, elle a d'abord travaillé dans son atelier. Elle a tendu une bâche sur laquelle elle a fait des trous minuscules. Cette bâche a ensuite été placée sur le mur choisi et elle a graphé ce qui donne le visage, fait de milliers de points. Cette technique est le pointillisme.

En effet, le nom choisi par l'artiste Lady Bug est un terme anglais. Il signifie coccinelle, et donc les points.


Lady Bug tient à souligner que tout est peint à la main, aucune découpe laser ou action informatique.

Les projets de Lady Bug

Elle revient du Costa Rica où elle a travaillé pour l'alliance Française. Sa prochaine œuvre sera à Trentemoult et elle a également un projet pour travailler avec des migrants mineurs et bien sur la suite du projet Echo au Loroux.

Elle travaille pour des associations, des municipalités mais aussi pour des particuliers.

Si vous voulez une fresque originale pour votre chambre, votre salon ou le pignon de votre maison, vous pouvez la joindre via son site Instagram.

 ladybugnantes

Si vous remarquez un détail incongru sur la fresque, c'est sans doute le détail qu'il faudra relever pour le jeu proposé par la CCSL lors du lancement du projet Echo'mobile le samedi 11 juin 2022.



URBANISME

◆ DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Vincent CAILLAUD

12 place Saint Joseph
Pose d'un velux

Corina MICULESCU

4 rue des Carrières
Construction d'une clôture

Stéphane CHAUVIRE

5 La Coquetière
Création d'une ouverture - changement d'un portail

OPEN ENERGIE

La Bouchefoire
Installation de panneaux photovoltaïques

Fabrice ALLAIN

39 rue du Vignoble
Construction d'une clôture

S.A.R.L. OPEN ENERGIE

La Bouchefoire
Pose de panneaux photovoltaïques

Yves BOITEAU

La Petite Aujardière
Remplacement de la toiture et des fenêtres de toit et création de fenêtres de toit

Ferme de Beauséjour

Le Patis
Pose de panneaux photovoltaïques sur hangar

Nicolas BATONNIER

12 bis Le Moulin Gourdon
Création d'ouverture

Floriane ECKERN

14 Le Moulin Gourdon
Changement des ouvertures, création d'un assainissement collectif

◆ PERMIS DE CONSTRUIRE

Erwann SERVIERE

17 rue de la Petite Pièce
Maison individuelle avec garage intégré

Aurélien BRETECHER

3 rue de la Petite Pièce
Maison individuelle

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES **Aimy BOURSIER** né le 23 février - 4 La Pointe

DECES **Jeannine BARBE née MORINIERE** - 78 ans - a été domicilié 15 rue de Bretagne
Paul BROSSARD - 87 ans - a été domicilié 15 rue de l'Ecole
Gilles ORGAND - 71 ans - a été domicilié 8 La Gravoire
Julien RIPOCHE - 38 ans - a été domicilié 4 chemin du Moulin Blanc

CORRESPONDANCE A NOS AINÉS

Les commissions cadre de vie et enfance jeunesse rééditent un petit courrier à nos aînés de la commune et à ceux qui l'ont quittée.

Cet échange est déjà établi depuis plusieurs années à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Nous souhaitons garder un lien entre nos aînés et nos enfants.

Ces nouvelles devraient arriver dans les boîtes aux lettres début juin.

Pour ceux qui le peuvent une réponse aux enfants est la bienvenue.

Merci.



CHASSE AUX ŒUFS

Après une interruption de deux années, la chasse aux œufs s'est très bien déroulée le lundi de Pâques sur le site de la Fleurancellerie.

Cette animation est organisée par la mairie avec la collaboration de l'espace enfance jeunesse.

Environ quatre-vingts enfants étaient présents avec leur famille, petit moment de plaisir pour les enfants à la recherche des chocolats et de convivialité pour les parents.



MAISONS FLEURIES

La commission « cadre de vie » passera dans la commune admirer les maisons fleuries et comme l'année dernière, il vous est proposé de vous inscrire pour participer au concours. Le coupon est à découper et à déposer à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la mairie avant le 15 mai.

Les récompenses du concours de l'année 2021 seront remises au cours d'une soirée organisée le vendredi 20 mai.

Vous recevrez une invitation par courrier.

Merci à celles et ceux qui contribuent à l'embellissement de notre commune.



**BULLETIN D'INSCRIPTION AU
CONCOURS DES MAISON FLEURIES
Maisons et balcons**

Nom :

Prénom :

Tél. : Mail :

Adresse :

.....

Catégorie 1 : Maison

Catégorie 2 : Balcon

GESTION DES EAUX PLUVIALES

En mai 2020 et juin 2021, la commune a connu deux épisodes de pluies intenses à raison de 80mm en 2h, conduisant à la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.

Il n'est pas à redouter que ces événements climatiques exceptionnels, identifiées comme pluies centennales, pourraient se reproduire du fait du réchauffement climatique.

Tenant compte des dégâts subis par les habitants et préalablement à de futurs aménagements d'urbanisation, la commune a souhaité anticiper une étude menée à l'échelle de la communauté de communes.

Elle a mandaté le cabinet Altéreo pour établir un diagnostic et proposer un plan d'actions.

Le résultat de l'étude a été présenté au conseil puis restitué en séance publique le 29 avril. Le diagnostic de la situation actuelle établit sur la base d'un état des lieux général de la commune, un inventaire du réseau et des ouvrages hydrauliques, la délimitation des bassins versants et une modélisation hydraulique* a permis de recenser certains dysfonctionnements. Partant de ce premier constat, une nouvelle simulation hydraulique a été réalisée. Tenant compte des projets d'urbanisme à venir, elle a permis d'apprécier les conséquences sur les dysfonctionnements et les propositions d'aménagements présentées par Altéreo.

Les préconisations rendues s'appliquent à la fois au domaine public et au domaine privé. A titre d'exemple, la commune dispose d'un programme d'aménagements réalisables pour l'entretien des réseaux, pour rediriger les flux et capter le ruissellement pluvial, limiter les zones d'imperméabilisation ou encore la mise en place de zone de régulation.

Limiter le ruissellement est quant à elle une proposition d'aménagement qui s'étend au domaine privé : terres agricoles ou parcelles privées.

Du plan d'actions présenté par le cabinet d'étude, on retiendra que la gestion des eaux pluviales est l'affaire de tous. Si ce sujet vous intéresse, des solutions pour la gestion des eaux pluviales à la parcelle existent.

Une introduction sur <https://www.youtube.com/watch?v=KRodHdkKyog>.

La commune dispose à présent d'un état des lieux complet des réseaux et de leur fonctionnement, ainsi que d'un schéma directeur sur dix ans. Ce programme pluriannuel d'investissements doit faire l'objet d'une priorisation en fonction des moyens techniques, humains et financiers. Cet outil s'avère précieux pour intégrer la démarche de gestion intégrée des eaux pluviales aux futurs travaux d'aménagement du centre-bourg.

*simulation de pics de pluie sur le fonctionnement des réseaux

Les habitants qui le souhaitent peuvent récupérer le dossier présenté lors de la réunion publique, en format papier ou numérique, aux horaires d'ouverture de la mairie.



AIRE DE JEUX

Une nouvelle aire de jeux est installée à la salle polyvalente.
De quoi réjouir les enfants en ce retour des beaux jours

La cérémonie d'inauguration aura lieu le samedi 14 mai
à 11h30



MARCHÉ DES ARTISANS

Petit marché spécial « Fête des Mamans »

Mardi 24 mai de 17h30 à 19h30 au GAEC La Terre Ferme
17 la Porchetiere - 44330 LA REGRIPIERE

Venez découvrir des artisans locaux, artisans d'art ou artisans de bouche de La Regrippière et des alentours.

Vous trouverez sûrement votre bonheur pour vous faire plaisir ou pour faire plaisir aux mamans pour leur fête.

Pour ceux qui souhaitent en profiter pour commander des vivres (pain, œufs, légumes, spécialités culinaires mexicaines, poulet), vous pouvez demander votre inscription sur www.cagette.net « AMAP La Regroupière ».

Pour toutes informations, vous pouvez consulter le site Internet www.laregroupiere.fr ou appeler le 06.52.88.20.21



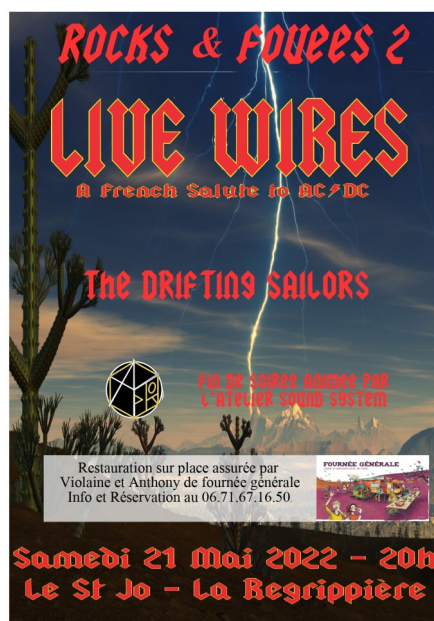
LE ST JO'

Le St JO' organise le samedi 21 mai à 20h
une soirée « ROCKS & FOUÉES 2 »

Au programme concerts et restauration sur place

Restauration assurée par Violaine et Anthony de
Fournée Générale

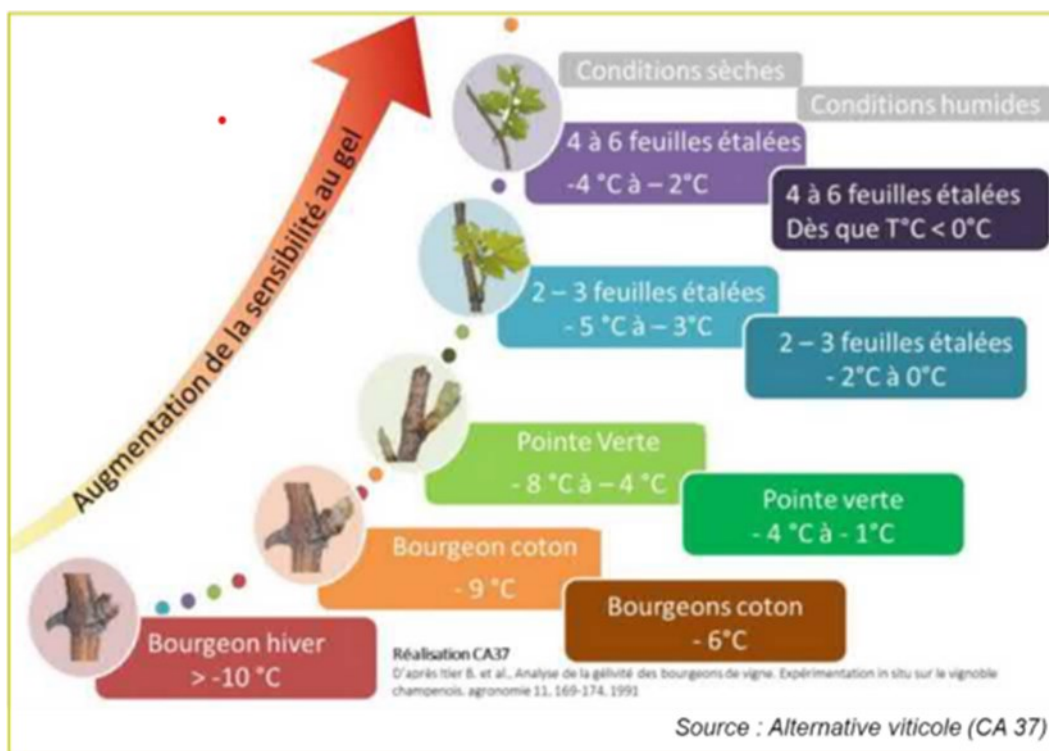
Infos et réservations au 06 71 67 16 50



INFORMATION GEL DANS LES VIGNES

Du 1^{er} au 4 avril, nous avons connu une vague de froid très marquée et les températures sont descendues au petit matin à -4 °C.

Le schéma ci-dessous montre la sensibilité de la vigne au gel. Il faut savoir que si le bourgeon gèle, la production pour des cépages comme le Melon B (Muscadet) ou le chardonnay est perdue pour l'année. Certes un contre bourgeon va sortir 3 à 4 semaines après mais il n'est pas fructifère.



Les vignerons connaissent une série de gels depuis 2016 (5 gels sur 7 années). C'est réellement exceptionnel et on ne sait pas si le dérèglement climatique en est la cause. Par contre, il est indéniable que les vignes démarrent de plus en plus tôt.

La plupart des vignerons de la commune sont spécialisés et quand la récolte est réduite voire anéantie à cause du gel, cela entraîne des conséquences financières importantes sans compter l'incidence morale.

Dans ce contexte, certains vignerons s'équipent de système antigel afin de lutter contre des descentes de température trop basse. Trois systèmes principaux :

- l'aspersion: elle permet au bourgeon de créer une coque de glace qui le protégera,
- les bougies : elles permettent de réchauffer la température entre les rangs de vigne,
- les tours antigel : elles vont chercher de l'air un peu plus chaud en hauteur et le soufflent sur la vigne.

Ces systèmes provoquent des nuisances que les vignerons essaient d'atténuer.

Nous comptons sur les habitants pour leur indulgence et leur solidarité à l'égard de nos viticulteurs. Ces dispositifs seront utilisés sur une courte période et sont la seule réponse possible pour protéger la vigne du gel qui pourrait compromettre la future récolte et anéantir des mois de travail.

INFORMATION INFLUENZA AVIAIRE

Compte tenu de la recrudescence de contamination par l'influenza aviaire, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation fait un rappel des mesures à appliquer.

Pour rappel, tous les élevages de volaille non commerciaux et d'oiseaux captifs en extérieur doivent être déclarés :

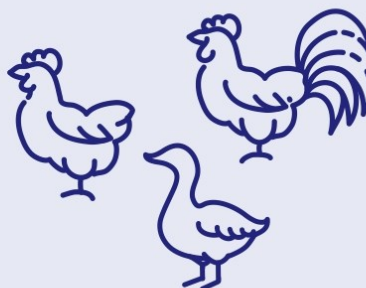
- en mairie à l'aide du Cerfa 15472*02,
- en ligne sur www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE **L'INFLUENZA AVIAIRE** DANS LES BASSES-COURS

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez**

impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

ECOLE CLEMENT PELLERIN

Classe des GS/CP

Les élèves découvrent le « monde » ...

... avec la philosophie



Durant cette période, nous avons réfléchi autour de la question de l'amour et l'amitié.

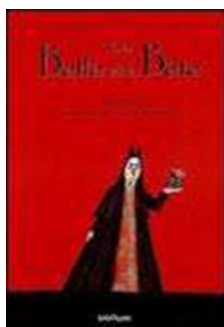
Pour introduire cette thématique, nous avons découvert trois albums.

Marcel et Hugo, d'Anthony Browne. Marcel est un petit chimpanzé sensible et solitaire. Sa rencontre avec Hugo, grand et fort gorille, va changer sa vie en lui redonnant la confiance et l'assurance qui lui manquaient.

Cherche amis, d'Audrey Poussier. Basile cherche désespérément un ami et décide de passer une petite annonce.

Juliette, sa voisine, vient attendre avec lui l'arrivée d'un providentiel ami. Pour passer le temps, car personne ne vient, ils se racontent des histoires, jouent ensemble, cuisinent... et deviennent amis.

La Belle et la Bête, de Madame Leprince de Beaumont, version illustrée par Eric Battut. Ce conte classique montre que l'amour peut permettre la transfiguration et la réalisation de soi. Il permet à un monstre de redevenir humain. Il permet à chacun de redécouvrir le meilleur de son être.



Nous nous sommes exprimés autour des questions suivantes :

- Faut-il se ressembler pour être amis ?
- Peut-on faire de la peine, du mal à quelqu'un qu'on aime ?
- Qu'est-ce qui distingue l'amour que l'on porte à nos parents, nos frères et sœurs de celui que l'on porte à nos amis, à nos amoureux(es) ?

... avec les sciences



Après être allés chez Maxime et Jean-Jacques MACÉ, nos célèbres horticulteurs locaux, nous avons planté des bulbes et... nous avons attendu, attendu... patiemment. ET... Nos plantations ont enfin germé... et donné de jolies jacinthes et tulipes.



... avec la culture

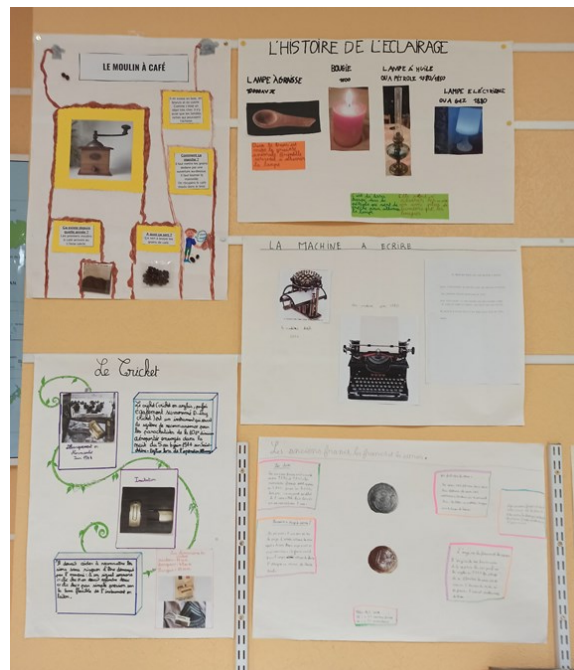
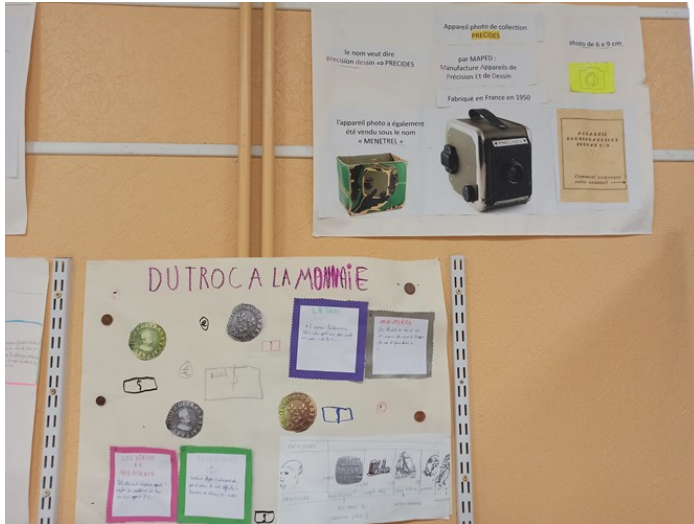
Dans le cadre du festival Cep'Party, les artistes de « Planète Félix » sont venues dans la classe nous présenter leur spectacle.

Elles nous ont fait découvrir leurs instruments : flûte traversière, basse ; mais également les objets de tous les jours qu'elles ont détournés de leur fonction pour en faire des « instruments », et aussi les claquettes, ces chaussures qui claquent différemment si on tape du pied avec les orteils ou avec les talons. La musique au bout des pieds ! A l'aide de tout ce bric-à-brac, elles ont sonorisé un vieux dessin animé (fin des années 1920), Félix le chat, qui était muet et en noir et blanc.



Classe des CE1 / CE2

En Découverte du monde, dans le cadre d'un projet sur "l'évolution des modes de vie", chaque élève de la classe nous a présenté un "objet ancien", sa fonction et son fonctionnement.



Nous avons appris plein de choses, et nous avons même eu la chance parfois de pouvoir les manipuler !

Cela a également été l'occasion de voir comment certains objets ont évolué dans le temps.

TPS/PS/MS : « Tous les légumes, au clair de lune, étaient en train de s'amuser, é... »

Cette petite comptine a été le leitmotiv de la période ! En effet, les enfants se sont amusés, eux aussi, à danser comme les légumes mais pas que.

Pour mieux les connaître, nous avons découvert et travaillé avec différents supports comme les albums de jeunesse, les comptines, les chansons, les recettes, les œuvres d'art.

Voici quelques photos illustrant nos activités :

Visite de la serre d'un horticulteur de la commune



Réalisation et dégustation d'une soupe de légumes



Composition à la manière de l'artiste ARCIMBOLDO



GS/CP : Projet cinéma

Dans le cadre de notre projet cinéma. Nous avons commencé par découvrir quelques films des Charlots : Les Burlesques de Charles Chaplin, Buster Keaton et Charley Bowers.

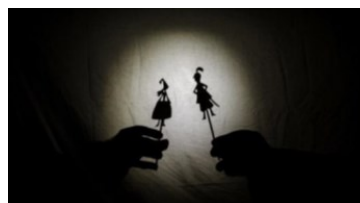
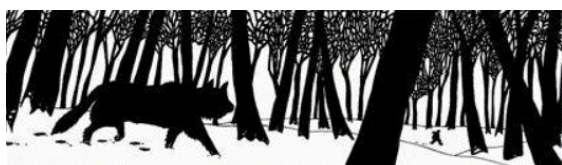
Courts métrages en noir et blanc, sans paroles.

En parallèle, nous avons étudié un album de littérature de jeunesse *Loup noir* d'Antoine Guillopé en noir et blanc et sans texte également.

Puis nous sommes allés voir un ciné-concert dans le cadre du festival Cep Party : Planète Félix de Suzy LeVoid et Leah Gracie.

Cinq courts métrages étaient projetés sur grand écran. Le son et les bruitages étaient réalisés par les deux femmes : une à la basse, l'autre aux claquettes et à la flûte.

Nos découvertes ne s'arrêtent pas là, nous essayons en classe le théâtre d'ombres afin de faire notre spectacle en noir et blanc et sans paroles !



CE1/CE2 : Vive CEP Party !

Jeudi 31 mars, nous sommes allés au Champilambart pour assister au spectacle « C'est qui le plus fort ? ». Dans un monde où il en faut toujours plus, il faut être le plus fort et tant pis si certains sont écrasés. Mais, en suivant les trois acteurs sur scène, on va découvrir que tout le monde n'est pas d'accord avec cette façon de faire et que de belles entraides existent.

C'est tous ensemble et en respectant chacun, que l'on est le plus fort.

Dans la continuité de ce spectacle, la classe participe au projet « Fleurissons notre environnement » proposé par l'équipe de Cep Party. Pour mettre des couleurs autour de nous et nous lier encore plus à la nature, nous avons confectionné des bombes de graines de fleurs. Nous les avons ensuite dispersées dans la cour l'école. Et maintenant « Silence ça pousse».

Nous partagerons la croissance de nos fleurs avec les autres écoles participantes.



CM1/CM2 : Election du Conseil Municipal des Enfants (CME)

Le nouveau Conseil Municipal des Enfants (CME) a été élu en mars 2022. Des élèves de CE2, CM1 et CM2 se sont portés candidats. Puis, ce fut le moment du vote. Enfin, les élèves de CM1-CM2 ont participé au dépouillement des votes.

Pour l'école du Sacré Cœur, ont été élus Rose BARON, Mathéo PROUST, Bertille CLAUTOUR, Enola GODARD, Emma CESBRON et Valentin LAMBERT.



Ecole Sacré-Cœur : Carnaval de l'école

Mardi 1er mars 2022, toutes les classes ont fêté ensemble le carnaval !



RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire a besoin de nouveaux adhérents! Nous sommes une association composée de parents d'élèves et futurs parents d'élèves dont le but est que nos enfants mangent bon et local.

Nous avons la chance de pouvoir cuisiner l'essentiel des plats sur place pour nos enfants!

Nous travaillons en groupe de travail sur des sujets divers comme :

- la validation des menus qui permet d'intégrer de nouvelles saveurs,
- la maîtrise du gaspillage alimentaire et des déchets,
- la maîtrise du coût des denrées et des repas,
- la recherche de producteurs de plus en plus locaux.

Pour que cette association puisse perdurer nous avons besoin de vous !
Des nouveaux bénévoles nous permettraient de mener à bien de nouveaux projets (atelier cuisine, repas intergénérationnel, sensibiliser au brossage de dent) et toutes nouvelles idées sont bonnes à prendre !!

N'hésitez pas à nous rejoindre que vous ayez des enfants scolarisés ou non.
Si vous avez la volonté de participer à la vie de la commune et un peu de temps disponible, rejoignez notre équipe !

Il s'agit de faire vivre un lieu d'échanges pour les plus jeunes !
Pour venir nous rencontrer n'hésitez pas à nous contacter par mail à :
gestioncantine.laregrippiere@gmail.com

Vous pouvez aussi faire un tour sur notre site internet :
<https://cantineregrippiere.wixsite.com/cantineregrippiere>

L'association fête ses **25 ans** cette année !!
Fixez la date dès à présent le **24 septembre 2022** à partir du début d'après-midi.

Nous vous communiquerons le détail des animations au plus vite !



PAPY TERRIEN ET LES CARS TERRIEN

Joseph Terrien dit Papy est né en 1903 à Landemont, c'est juste après son mariage avec Louise Rivet qu'il s'installe à La Regrippière en 1928. A cette date, il avait déjà fait l'acquisition d'un camion Panhard, réputé inusable, qu'il aménage pour les voyageurs et leurs bagages.

Nantes-Ancenis est la première destination et les chargements au fond du véhicule ne se résument pas aux paniers des ménagères mais aussi aux petits cochons, aux lapins et autres ramenés de la foire ! Puis c'est le temps des pèlerinages à Lisieux et Lourdes.



Une de ses plus grandes frayeurs fut celle de 1930 où comme chaque année, il invite toute sa famille (parents, frères, sœurs, nièces et neveux) à une tournée au bord de la mer, destination Noirmoutier et le célèbre passage du Gois. Tenant compte de la marée, l'heure matinale du départ était de rigueur. Mais les frères de papy avaient des obligations dans leur ferme avant de partir aussi arrivés au dit passage, la mer commence à couvrir la route. Le car s'engage et cale au beau milieu. Peur générale et prière mais le car repart et arrive de l'autre côté.

Les années se succèdent pour les cars Terrien. Des chauffeurs presque tous de La Regrippière grossissent les rangs de l'équipe et les excursions alternent avec les pèlerinages.

Les destinations sont de plus en plus lointaines et finalement « papy Terrien » a parcouru la terre entière ! Le Sahara, l'Islande, le pôle nord sont les voyages qui l'ont le plus fasciné ; l'Indonésie, l'Australie, l'Afrique du sud, le Canada, la Chine, la Russie, la Mongolie et tant d'autre(s) qui l'ont séduit.

Son goût pour le vin, son esprit convivial, le poussent à acquérir un domaine viticole, projet qui lui tient à cœur. Après l'achat de quelques parcelles, naquit le domaine actuel de Beau site qu'il fit ainsi baptiser après accord du conseil municipal. Il le confia à Louis TERRIEN, son neveu.

L'achat d'un pressoir horizontal marqua aussi une évolution vers le modernisme. Son amour de la terre, l'avait également poussé à acquérir une ferme au Fief Sauvín.

Il était reconnu pour son grand sens de l'amitié et du partage. Il organisait notamment des projections de diapos au retour des voyages pour transmettre ce qu'il avait vu : coutumes, paysages, nouveaux horizons.

Il décèdera le 3 juillet 2000 à l'âge de 97 ans.



mai 2022

sèvre & loire news

la lettre d'infos mensuelle de la Communauté de communes Sèvre & Loire



HABITAT

UN COMITÉ LOCAL CITOYEN LANCÉ EN SÈVRE & LOIRE. ET SI VOUS PARTAGIEZ AVEC NOUS, VOTRE VISION SUR L'HABITAT DE DEMAIN ?



ON OUVRE LES DÉBATS AUTOUR DE L'HABITAT DE DEMAIN !

La Communauté de communes Sèvre & Loire poursuit sa démarche d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour ses 11 communes.

Ce nouveau document d'urbanisme est l'outil le plus adapté pour penser, harmoniser et structurer la politique d'aménagement à l'échelle de notre territoire.

VENEZ PARTAGER VOTRE VISION DE L'HABITAT

La CCSL fait le choix d'associer les habitants du territoire aux réflexions sur l'habitat de demain.

L'objectif de cette démarche collective est de réfléchir ensemble à des idées et des propositions concrètes pour notre territoire.

COMMENT SOUHAITONS NOUS VIVRE ENSEMBLE SUR LE TERRITOIRE DANS UN CADRE DE VIE DURABLE ET SOUTENABLE ? Comment accueillir les habitants, tout en préservant les espaces naturels et agricoles ? Si ces questions vous intéressent, vous êtes prêt pour l'aventure...

À la suite d'un tirage au sort et d'un appel à volontaires, un groupe de 44 habitants motivés et représentatifs des 11 communes du territoire sera constitué !

• **Date limite d'inscription par mail : le 27 mai**
Entre juin et novembre 2022, 3 ateliers conviviaux sont programmés pour imaginer collectivement l'habitat de demain en Sèvre et Loire.

TEMPS DE L'INITIATION

Atelier 1. Café débat
Comprendre et s'approprier les enjeux de transformation du territoire (PLU, densité, ZANL)

Atelier 2. Jeu « Mon habitat rêvé »
Imaginer l'habitat de demain
Exploration des formes d'habitats

TEMPS DEL'INSPIRATION

TEMPS DE CONCRETISATION

Atelier 3. Quel habitat demain sur le territoire ?
Croiser les projections avec le contexte territorial

• **Date du premier atelier : le samedi 2 juillet 2022**

• **Dates des ateliers suivants : à définir avec le comité**

L'ensemble de ces réflexions sera soumis aux élus du territoire.

Si vous souhaitez intégrer cette instance de réflexion et de participation, envoyez un mail à l'adresse plui@cc-sevreloire.fr en indiquant votre nom et prénom, votre âge, votre adresse de domicile, votre numéro de téléphone ainsi que vos motivations.

INFOS : URBANISME.CC-SEVRELOIRE.FR



REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK en likant la page Facebook de « La Communauté de communes Sèvre & Loire ».

Ne ratez plus rien ! ACTUS, HORAIRES, INFOS, ÉVÉNEMENTS, PHOTOS, VIDÉOS, ÉQUIPEMENTS...

URBANISME

RÉVISION DU SCOT DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS : DEUX RÉUNIONS PUBLIQUES LES 09 ET 10 JUIN 2022

Depuis avril 2021, les élus des 27 communes du Vignoble Nantais plangent sur le devenir de leur territoire à l'horizon 2040. Deux réunions publiques sont prévues les 09 et 10 juin 2022 afin d'échanger avec les habitants sur l'état des réflexions.

SCOT
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

Vignoble 2040
RÉVISIONS LE SCOT

RÉUNIONS PUBLIQUES
DIAGNOSTIC ET ENJEUX DU TERRITOIRE

REJOIGNEZ-NOUS LE :

JEUDI 9 JUIN 2022 de 19H à 21H, Salle Raphaël Hardy à Mouzillon	VENDREDI 10 JUIN 2022 de 19H à 21H, Salle de conférence, Lycée Charles Péguy à Gorges
------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------

Le **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)** définit les stratégies d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années sur un territoire regroupant les 27 communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo et de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

LES AUTRES MOYENS DE CONCERTATION :

- SAHIERIS DE CONCERTATION
- PRESSE
- WWW.VIGNOBLE-NANTAIS.FR
- EXPOSITIONS
- CONTRIBUTIONS ECrites

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE : WWW.VIGNOBLE-NANTAIS.FR

Contact : Jonathan RETIERE, Chargé de mission SCoT, scot@vignoble-nantais.fr

Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais, 5 allée du Chantre 44191 Clisson / 02 40 36 09 10, www.vignoble-nantais.eu

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui définit les orientations d'aménagement et de développement à l'échelle d'un bassin de vie. Il fixe les grandes stratégies en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation des espaces agricoles et naturels ou encore de mobilité. Il couvre le territoire des 2 intercommunalités du Pays du Vignoble Nantais, Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Communauté de Communes Sèvre et Loire, soit 27 communes. La révision du SCoT, engagée par délibération du comité syndical du Pays du Vignoble Nantais depuis février 2020, doit permettre d'actualiser la réponse de la collectivité aux grands défis qui se présentent : enjeux climatiques, évolutions des modèles économiques, mais aussi des manières de penser et d'agir pour l'habitat, les déplacements, la consommation.

Lors de deux séminaires organisés au cours du deuxième semestre de l'année 2021, les élus ont identifié les grands enjeux et défis à relever pour les 20 prochaines années. Ces réflexions ont été enrichies des auditions des acteurs du territoire dans toutes leurs diversités, habitants, associations, réseaux d'entreprise... L'ensemble de ces contributions ayant permis de formaliser un diagnostic de territoire. C'est sur cette base que la nouvelle stratégie doit se construire. Le moment est ainsi opportun pour venir présenter aux habitants l'ensemble des enjeux identifiés à ce stade.

2 RÉUNIONS PUBLIQUES POUR S'EXPRIMER SUR LEUR VISION ET LEURS AMBITIONS POUR LE TERRITOIRE

- Le 09 juin 2022 de 19h à 21h, salle Raphaël Hardy à Mouzillon
- Le 10 juin 2022 de 19h à 21h, salle de conférence, Lycée Charles Péguy à Gorges

CONSULTATION DES DOSSIERS DE CONCERTATION DE LA RÉVISION DU SCOT, JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE, ET Y INSCRIRE VOS REMARQUES ET SUGGESTIONS DANS LE REGISTRE :

au siège du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais ou au siège de Clisson Sèvre et Maine Agglo ou de la Communauté de Communes Sèvre et Loire

INFOS : Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais Maison de Pays / 5 Allée du Chantre BP 8913 44 191 CLISSON Cedex / scot@vignoble-nantais.fr / 02 40 36 09 10

CULTURE

L'ÉVÉNEMENT ECHO MOBILE
PARCOURS STREET-ART

11 juin 2022
14H30 / 21H00

LE LOROUX-BOTTEBEAU
SITE ANCIEN HÔPITAL

GRATUIT

VISITES GUIDÉES INSOLITES
RENSEIGNEMENTS / RÉSERVATIONS AU 02 51 71 92 12

ANIMATIONS | CONCERTS
ENSEMBLE NATIONAL DE REGGAE,
LE CHAPUS, ASHKABAD

PLUS D'INFOS SUR LE SITE INTERCO.CC-SEVRELOIRE.FR

revire Loire, Loire Atlantique, Loireaux, E320, etc.

A DÉCOUVRIR

A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI

MUSÉE DU VIGNOBLE NANTAIS - LE PALLET

Logé dans une architecture contemporaine, le musée a été conçu par l'architecte Jean-Claude Pondevie.

Situé au milieu d'un conservatoire de cépages, il invite à découvrir un territoire à l'identité bien marquée.

On se laisse surprendre par des collections aussi impressionnantes qu'insolites.

Entre la canne truquée d'un courtier en vin qui n'aimait pas le vin, un alambic qui produit une eau-de-vie titrant jusqu'à 80°, un pressoir immense datant de 1848 ou une fusée anti-grêle, c'est tout le génie des hommes et des femmes du vignoble nantais qui s'expose au musée.

Ce musée de territoire présente, depuis 1995, une collection de plus de 500 objets du XVI^e siècle à nos jours évoquant l'histoire d'un terroir viticole, les savoir-faire des vigneron nantais et l'évolution des techniques du Moyen Age aux pratiques actuelles.

De la plantation à la commercialisation, toutes les étapes de l'élaboration du vin sont expliquées sur 1000m² d'exposition : greffage, entretien, traitement, taille, vendanges, pressurage, vinification, conservation, filtrage et mise en bouteille.

Ne partez pas sans découvrir la vidéo sur l'histoire de Pierre Abélard, célèbre philosophe et théologien, connu pour ses amours impossibles avec Héloïse dont il était le professeur et avec laquelle il eut un enfant.

Ouverture :

Du 1^{er} avril au 30 juin de 14h à 18h, tous les jours sauf le samedi - Visite guidée tous les dimanches à 15h30.

Du 1^{er} juillet au 31 août de 10h à 18h, tous les jours.

Retrouvez toutes les animations sur www.musee-vignoble-nantais.eu



SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

La Communauté de Communes Sèvre et Loire recrute des personnes pour intervenir à domicile chez des personnes âgées ou en situation de handicap



> Missions

Vous accompagnez et aidez les personnes :

- dans les actes essentiels de la vie quotidienne (aide au lever, aide aux soins d'hygiène, aide à l'habillage, aide au coucher...)
- dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (entretien du logement, courses, préparation des repas...)

> Savoir être

Dynamisme, discrétion, qualité d'écoute, ponctualité et respect des habitudes du domicile.

> Conditions

Pour remplacements des auxiliaires de vie été 2022.

Temps de travail 20 à 30h/semaine. Suivant un planning hebdomadaire défini.

2 jours d'accompagnement formatif par l'équipe.

Lieux de travail : aux domiciles des bénéficiaires, dans le secteur de Vallet ou de Le Loroux-Bottereau.

Véhicule indispensable.

Pour postuler, vous pouvez contacter le service d'Aide à Domicile :

Mme CHEVALIER Frédérique, Manager ou Mme CORNILLAUD Rose-Marie, Adjointe - 02 51 71 92 20

Les candidatures doivent être adressées par mail avant le 31 mai 2022 au :

Service Ressources Humaines : rh@cc-sevreloire.fr

COMITE DE JUMELAGE LOIRE DIVATTE

Le comité de jumelage Loire-Divatte organise un échange de jeunes trinational (franco-allemand-roumain) du 15 au 29 juillet : accueil dans les familles, encadrement par des animateurs parlant l'anglais et/ou l'allemand.



Périodes d'accueil :

- du 15 au 21 juillet : accueil des jeunes Allemands et Roumains en France,
- du 21 au 29 juillet : accueil des jeunes Français en Allemagne (Trittau, ville jumelée près de Hambourg).

Pour les jeunes entre 14 et 17 ans, deux façons différentes de participer :

- **Choix 1 "Echange franco-allemand"** : accueil d'un jeune Allemand chez toi, participation au séjour en Allemagne. Coût pour les activités et le transport proche de 250 €. Carte d'identité nécessaire.
- **Choix 2 "Accueil d'un jeune Roumain"** : accueil d'un jeune Roumain chez toi sans participer au séjour en Allemagne. Coût pour les activités : proche de 60 €. Prévision d'échanges en Roumanie ou en Allemagne pour 2023.



Une réunion d'information aura lieu le vendredi 13 mai à 20 h, salle Frédéric Praud au Loroux-Bottereau.

Pour tous renseignements et inscription, envoie tes coordonnées et précise "choix 1" ou "choix 2" à : jumelage.loiredivatte@gmail.com

SCOT DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS

Depuis avril 2021, les élus des 27 communes du Vignoble Nantais planchent sur le devenir de leur territoire à l'horizon 2040.

Deux réunions publiques sont prévues les 09 et 10 juin 2022 afin d'échanger avec les habitants sur l'état des réflexions.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui définit les orientations d'aménagement et de développement à l'échelle d'un bassin de vie. Il fixe les grandes stratégies en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation des espaces agricoles et naturels ou encore de mobilité. Il couvre le territoire des 2 intercommunalités du Pays du Vignoble Nantais, Clisson Sèvre et Maine Agglo et la Communauté de Communes Sèvre et Loire, soit 27 communes.

La révision du SCoT, engagée par délibération du comité syndical du Pays du Vignoble Nantais depuis février 2020, doit permettre d'actualiser la réponse de la collectivité aux grands défis qui se présentent : enjeux climatiques, évolutions des modèles économiques, mais aussi des manières de penser et d'agir pour l'habitat, les déplacements, la consommation.

Lors de deux séminaires organisés au cours du deuxième semestre de l'année 2021, les élus ont identifié les grands enjeux et défis à relever pour les 20 prochaines années. Ces réflexions ont été enrichies des auditions des acteurs du territoire dans toutes leurs diversités, habitants, associations, réseaux d'entreprise. L'ensemble de ces contributions ayant permis de formaliser un diagnostic de territoire.

C'est sur cette base que la nouvelle stratégie doit se construire. Le moment est ainsi opportun pour venir présenter aux habitants l'ensemble des enjeux identifiés à ce stade. Deux réunions publiques seront organisées pour permettre aux habitants de s'exprimer sur leur vision et leurs ambitions pour le territoire :

- Le 9 juin 2022 de 19h à 21h, salle Raphaël Hardy à Mouzillon,
- Le 10 juin 2022 de 19h à 21h, salle de conférence, lycée Charles Péguy à Gorges.

Nous comptons sur votre participation.

Par ailleurs, vous pouvez venir consulter les dossiers de concertation de la révision du SCoT, jusqu'à l'enquête publique, et y inscrire vos remarques et suggestions dans le registre :

- au siège du Syndicat mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais,
- au siège de Clisson Sèvre et Maine Agglo ou de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

Adressez également vos remarques ou questions à :
M. Le Président
Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais
Maison de Pays
5 allée du Chantre BP 8913
44191 CLISSON Cedex

Renseignements : Jonathan RETIERE, chargé de mission SCoT
02.40.36.09.10 - Courriel : scot@vignoble-nantais.fr



RUGBY CLUB LE LANDREAU

Envie de pratiquer le rugby sur la Communauté de Communes Sèvre et Loire ?
Ça se passe au Rugby Club Le Landreau, club affilié à la Fédération Française de Rugby (France Rugby).

La saison sportive 2022-2023 arrive à grands pas.
Venez, dès à présent, découvrir ou redécouvrir le rugby et préparer votre saison sportive 2022-2023. C'est gratuit et sans engagements.

Le Rugby Club Le Landreau propose :

- Pour les enfants : du rugby de 3 à 11 ans avec des matchs pour les 6 à 11 ans,
- Pour les adultes : du rugby à 5 mixte et sans plaquage.

Et à la rentrée septembre (un terrain de rugby aura vu le jour) :

- Pour les enfants : du rugby pour les 3 à 13 ans avec des matchs pour les 6 à 13 ans.
- Pour les adultes : du rugby à 5 mixte et sans plaquage et du rugby à 15 loisirs.

Retrouvez nous sur Facebook, Instagram, TikTok : Rugby Club Le Landreau 44
rugby.le.landreau.44@gmail.com



APPEL A COLLECTES - MÉMOIRES DU VIGNOBLE NANTAIS

Du 13 au 15 octobre 2022, la Cinémathèque de Bretagne, le Musée du Vignoble Nantais et les Archives départementales de Loire-Atlantique organisent une résidence documentaire dans le pays du vignoble nantais.

Ces trois structures partagent les mêmes objectifs de collecte, de préservation et de valorisation des patrimoines.

Lors de cette résidence, le Musée du Vignoble Nantais sera ouvert au public tous les après-midis. Les équipes de la Cinémathèque de Bretagne, des Archives départementales et du musée seront à votre disposition pour :

- Présenter leurs missions,
- Collecter des éléments patrimoniaux que vous souhaiteriez leur confier (films, documents, objets),
- Contribuer à une meilleure connaissance de nos collections grâce à vos connaissances et témoignages,
- Animer et valoriser le territoire grâce à une programmation dédiée.

La collecte est une démarche collective et citoyenne, permettant à chacune de s'inscrire dans l'écriture d'une histoire commune.

D'ici là, n'hésitez pas à vous rapprocher du Musée du Vignoble Nantais qui pourra vous renseigner au 02 40 80 90 13.



LES CONSEILS DE MAXIME MACÉ JARDINIER HORTICULTEUR

Cela fait plusieurs mois que nous l'attendons et quelques semaines qu'il se fait même désirer, voici enfin venue l'arrivée du printemps.

La majorité des semis et des plantations est à effectuer durant cette saison où le gel n'est normalement plus à craindre.

Vous pouvez donc planter les salades, les tomates, les courgettes, les aubergines, les melons. Il est aussi temps de piquer vos poivrons, piments, patates douces.

Les concombres et tomates greffées sont encore disponibles.

Côté tomate, on vous propose cette année une petite nouvelle appelée « Paoline ».

Cette tomate a la particularité d'être très résistante au mildiou.

C'est aussi le moment de planter vos annuelles et de préparer vos massifs.

Verveines, Lobelias, Surfinias et bien d'autres vous attendent à la serre.

Nous vous proposerons aussi différents types de paillages pour le potager et les massifs.

Côté jardin on reprend les tontes et on termine les taillages.

Un engrais à gazon donnera un coup de fouet non négligeable en ce début de printemps.

Dicton du mois « *Avril fait la fleur, mai en a l'honneur* »

LES CONSEILS DE LA TERRE FERME

Toujours couvert et jamais travaillé, chronique du potager sur sol vivant.

Évoquons cette fois la seconde règle d'or du jardinier sur sol vivant : le non-travail du sol. Car après des millénaires de passage de socs de charrues, le labour est profondément ancré dans notre imaginaire. Autant il est facile de nous convertir au paillage, autant ne rien faire, ou plutôt, faire confiance à la biodiversité, c'est une autre paire de manches.

Pendant les millions d'années que les plantes ont colonisé les terres émergées, les homo sapiens n'ont pas toujours été là pour ameublir, décompacter, broyer, retourner la terre. Et pourtant, elles poussent ! Certes, le travail du sol apporte des bénéfices de court terme à l'agriculteur : réchauffement, minéralisation, décompaction, désherbage. Mais les coûts à long terme sont très risqués, et particulièrement la perte de la matière organique stable du sol, le fameux humus, vous savez, celui qui retient mieux que personne l'eau et les nutriments des plantes.

Sans sa faculté à résister à l'eau et au vent (la terre est collante), le sol déstructuré part dans les rivières, et nous assistons au spectacle dramatique de l'érosion après chaque orage.

Par ailleurs, puisqu'il est constitué de carbone, la minéralisation de l'humus sous forme de CO₂ accélère le réchauffement climatique. Enfin, les petites bêtes ne supportent pas de voir leur habitat ainsi détruit, quand elles ne sont pas mortes elles-mêmes. Une fois disparues, elles n'assurent plus la porosité nécessaire aux racines. Et le jardinier agacé de voir ses sols se tasser, ressort la bêche afin de le décompacter, etc.

Le non-travail du sol, en même temps qu'il célèbre la paresse, nous invite donc à une grande humilité.

La terre est un système extrêmement complexe, aux propriétés chimiques très particulières, et construit par l'activité biologique. C'est le résultat d'un travail fin, microscopique, un assemblage exceptionnel du minéral et de l'organique après la digestion de ce dernier par les innombrables espèces vivantes qui s'y trouvent. Nos gros outils métalliques ne pourront jamais réaliser une œuvre aussi minutieuse. Les plantes ont coévolué avec les vers de terre, les champignons, les bactéries, les insectes, pour fabriquer cette terre qui favorisera leur développement en retour.

Attention, l'homo sapiens garde toute sa place dans cette grande symbiose du vivant. Mais ce n'est plus un rapport de lutte, encore moins de destruction.

L'être humain est celui qui favorise et démultiplie la vie, en la nourrissant, et cessant de détruire en le travaillant son lieu de vie privilégié : la terre.



LA RECETTE TIRAMISU AUX FRAISES



Pour 6 à 8 personnes :

250 gr de mascarpone
4 œufs
120 gr de sucre
500 gr de fraises
20 à 30 biscuits à la cuillère
1 jus de citron

Ecraser 3 à 4 fraises avec 10 gr de sucre et le jus de citron.
Couper les autres fraises en deux dans le sens de la hauteur.
Dans un saladier, battre les jaunes d'œuf avec le sucre restant pour les faire blanchir.
Ajouter le mascarpone et mélanger jusqu'à obtention d'une crème bien lisse.
Monter les blancs en neige puis les incorporer délicatement au mélange.
Tremper les biscuits dans le jus fraises/citron et les déposer au fond du plat.
Recouvrir de la crème au mascarpone puis de fraises.
Renouveler l'opération en terminant par une couche de crème.
Au moment de servir vous pouvez ajouter des fraises sur la dernière couche de crème.

Pour cette recette, prenez plaisir à cueillir vos fraises aux Vergers du Pontonnet sur la commune de Tillières



Accord met/vin

Un pinot gris de chez Thierry Hallereau alliant la douceur et la fraîcheur qui se mariera très bien avec les fraises.

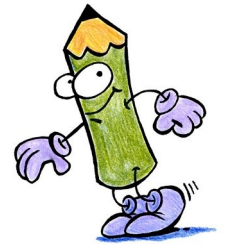
L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.
A consommer avec modération.

JEUX

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										

VERTICAL

HORIZONTAL



1. N'arrête pas de pleurer
2. Action de ramener à la vie
3. Un Saint du Nord - Souvent devant pas -
Une route bien Française
4. Le début de la ferraille - Bien fourni en mamelles
5. Eprouver une certaine jalousie - Garçon Anglais
6. Sur le calendrier - Tissu de laine ou prénom
7. Société anonyme - Direction - Lit
8. Début d'ébauche - Ils sont là pour y mettre le pied
9. Faire comme le hibou - La moitié du tiercé
10. Comme les odeurs des vieilles armoires

- A. Il enseigne aux lycées et aux collèges
- B. Qui fait pitié, désastreux
- C. Etat d'une personne irritée - Article masculin
- D. La fin de fuir - Cantine où l'on se sert
- E. Milieu d'arme - Pronom personnel - Enlevée
- F. Films nuls - Consonnes d'errer
- G. De même - Plein de blé
- H. Adverbe de lieu - Un sale état
- I. Commerce toujours à l'heure !..
- J. Comme des situations embêtantes

RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	D	R	O	G	U	E	R	I	E	S
B	R	O	B	E	U	S	E		C	A
C	O	U	I	R		A	S		O	U
D	M	S		M	A	T	E		U	T
E	A	S	T	I	S		R	A	V	I
F	D	I	O	N		E	V	E	I	L
G	A	L	L	A	I	T	E		L	L
H	I	L	I	L		I		O	L	A
I	R	O	T		O	R	F	R	O	I
J	E	N	E	R	V	E	M	E	N	T



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

FABRICATION D'UN MOULIN A VENTS

MATERIEL :

- Feuille de papier épais
- Ciseaux
- Crayon
- Bâton ou paille en carton
- Punaise ou épingle à grosse tête

ETAPES :

Découper un carré dans la feuille

Tracer 2 traits diagonalement afin de relier les coins

Marquer le point d'intersection des 2 traits

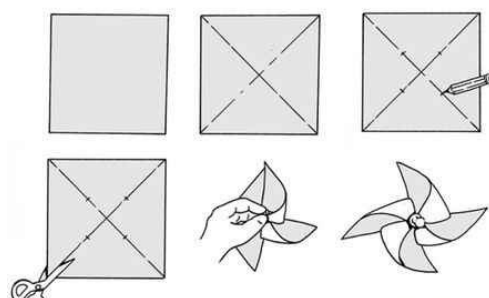
Tracer un trait à la moitié de chaque trait qui va du centre au coin

Couper chaque coin jusqu'au repère

Prendre chaque extrémité afin de l'amener au centre du moulin à vent

Piquer une punaise dans les extrémités et le centre

Piquer la punaise dans un bâton



Fabriquez des moulins de toutes les couleurs et de toutes les tailles.

Plantés dans le sable, dans le jardin ou tenu à la main lors des promenades ils joueront le rôle de girouette.

Chantal BULTEAU

Bénévole - Référente de l'association des bénévoles de la médiathèque de La Regrippière

La médiathèque fait partie du Réseau des Bibliothèques de la Communauté de communes Sèvre et Loire, mais elle ne pourrait pas fonctionner sans l'implication et le volontariat des bénévoles de notre commune qui assurent des permanences d'ouverture.

Chantal BULTEAU, mère de trois enfants et habitante de la Regrippière depuis 37 années est une des premières bénévoles de la bibliothèque.

En 1996, alors bénévole à l'association du restaurant scolaire, elle est sollicitée par la directrice de l'école Sacré-Coeur afin d'assurer des permanences le mardi après-midi. L'idée est d'accueillir les élèves et de les sensibiliser au lieu et à la lecture avec deux autres parents.



A l'époque, la bibliothèque se situait au niveau de la maison des associations, dans les locaux actuels de l'Espace jeunes.

Elle n'était pas très grande mais la bibliothèque communale fonctionnait bien.

En 2007-2008, avec la mise en place des regroupements de communes, la bibliothèque fait désormais partie du réseau communautaire. Mais cette petite bibliothèque prend de l'ampleur et donc il faut l'agrandir. Le projet est donc de la déménager dans l'ancien presbytère avec un agrandissement, qui permet à l'époque de justifier la présence d'un professionnel 15 heures par semaine. C'est en 2010, que la bibliothèque actuelle ouvre ses portes.

Depuis toujours et aujourd'hui l'association compte une vingtaine de bénévoles de tous âges réparti sur différentes missions. Il y a deux personnes chargées de couvrir les livres, trois pour l'accueil des classes et les autres personnes pour l'accueil du public lors des permanences d'ouverture (samedi matin et dimanche matin), le mercredi étant assuré par des professionnels.

A ce jour on parle plus de diminution de temps d'ouverture de la bibliothèque.

En effet, l'accueil des classes ne se fait plus que quatre fois par an, le RAM vient une fois par trimestre, une frustration pour les bénévoles. Cette décision a été prise pour l'année 2021-2022.

L'association est très dynamique et demandeuse de la mise en place de projets, comme la mise en place de valises pour apporter la lecture aux personnes plus âgées qui ne peuvent plus se déplacer, ou faire des animations autour de la cuisine par exemple avec la lecture de recettes.

Pour information, le samedi 7 mai 2022, Matthieu CHEPTOU, apiculteur, viendra présenter son métier et tout ce qu'il y a à savoir sur le monde des abeilles.



Médiathèque de La Regrippière

Mercredi : 10h à 12h et 16h à 18h

Samedi : 10h30 à 12h

Dimanche : 10h30 à 12h

